

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00230

Numéro SIREN : 810 651 059

Nom ou dénomination : 2D CONSULT

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2019 sous le numéro de dépôt 4522

Désignation de l'entreprise **SASU 2D CONSULT** Néant  \*

Adresse de l'entreprise **688 Chemin du Pont de Bois 13160 CHATEAURENARD**

Numéro SIRET \* **8 1 0 6 5 1 0 5 9 0 0 0 1 8**

Durée de l'exercice en nombre de mois \* **1 2**

Durée de l'exercice précédent \* **1 2**

				Exercice N clos le <b>3 1 1 2 2 0 1 8</b>		Exercice N-1 clos le <b>3 1 1 2 2 0 1 7</b>		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4		
ACILIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	<b>010</b>	<b>012</b>					
	Autres *	<b>014</b>	<b>016</b>					
	Immobilisations corporelles *	<b>028</b>	<b>030</b>	623	503	120	328	
	Immobilisations financières * (1)	<b>040</b>	<b>042</b>					
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>048</b>	623	503	120	328	
ACILIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	<b>050</b>	<b>052</b>	600		600	600	
	Marchandises *	<b>060</b>	<b>062</b>	750		750		
	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>064</b>	<b>066</b>					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	<b>068</b>	<b>070</b>	21 099	5 278	15 821	19 309
		Autres * (3)	<b>072</b>	<b>074</b>	1 628		1 628	1 891
	Valeurs mobilières de placement	<b>080</b>	<b>082</b>					
	Disponibilités	<b>084</b>	<b>086</b>	589		589		
	Charges constatées d'avance *	<b>092</b>	<b>094</b>					
	<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>098</b>	24 666	5 278	19 388	21 800
	<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	<b>112</b>	25 288	5 781	19 507	22 128

<b>PASSIF</b>		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	<b>120</b>	100		100	
	Ecarts de réévaluation	<b>124</b>				
	Réserve légale	<b>126</b>	10		10	
	Réserves réglementées*	<b>130</b>				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	<b>132</b>				
	Report à nouveau	<b>134</b>	6 694		13 555	
	Résultat de l'exercice	<b>136</b>	(2 716)		(6 862)	
	Provisions réglementées	<b>140</b>				
	<b>Total I</b>		<b>142</b>	4 087		6 804
	Provisions pour risques et charges	<b>154</b>				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	<b>156</b>			106	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	<b>164</b>				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	<b>166</b>	1 540			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	<b>172</b>	13 880		15 218	
	Produits constatés d'avance	<b>174</b>				
<b>Total III</b>		<b>176</b>	15 420		15 324	
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>	19 507		22 128	

TRIBUNAL DE COMMERCE  
GREFFE  
20 SEP. 2019  
TARASCON

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	<b>193</b>	(4) Dont dettes à plus d'un an	<b>195</b>
	(2) Dont créances à plus d'un an	<b>197</b>	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	<b>182</b>
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	<b>199</b>	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	<b>184</b>

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le													
		13	1	1	2	2	0	1	8	13	1	1	2	0	1	7			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209					210				1	563				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215						214						906		
				services *		217						218						150	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222								
	Production immobilisée *										224								
	Subventions d'exploitation reçues										226								
	Autres produits										230				0				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232				1	563		1	057	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234				1	993				
	Variation de stock (marchandises) *									236				(750)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238						614			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240									
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)									242				1	969		2	480
											244				808			158	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243			808										
	Rémunérations du personnel *										250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252								
	Dotations aux amortissements *										254				208		208		
	Dotations aux provisions										256						5	278	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				259					262				3				
					260														
Total des charges d'exploitation (II)										264				4	230		8	738	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>										270				(2	667)		(7	688)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers									(III) 280									
	Produits exceptionnels									(IV) 290						868			
	Charges financières									(V) 294						48			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				347					300				49				
						348					(VI) 306								
Impôts sur les bénéfices *										(VII) 306									
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>										310				(2	716)		(6	868)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312						314		2	716
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318									
	Provisions non déductibles *									322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				49					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								(Part de loyers dispensés de réintégration)	249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997			
Déductions	Entreprise nouvelle (44. septies)				986			Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987				Zones de revitalisation de la défense (44. décies)	127		138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)				981			Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			990		
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)				345			Investissements outre-mer	344				Créance due au report en arrière du déficit	346			992		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"																655		350
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>										352						354		2
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356									
	Déficits antérieurs reportables : * .....6.....8.62ant imputés sur le résultat :															360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>										370						372		2	668

## **2D CONSULT**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100.00 €

Siège social : 688 chemin du Pont de Bois

13160 CHATEAURENARD

810 651 059 RCS TARASCON

---

### **DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-neuf juin, à vingt heures,

Monsieur David DAFFADA, agissant en qualité d'associé unique et président de la société 2D CONSULT, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

#### **PREMIÈRE DECISION**

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

## **DEUXIÈME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 2 716.15 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à ..... 6 693.52 €  
correspondant au compte "Report à Nouveau", créditeur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à ..... 3 977.37 €  
au compte "Report à Nouveau"

## **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

## **TROISIÈME DECISION**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique prend également acte des informations contenues dans ce rapport.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

**L'associé unique**

